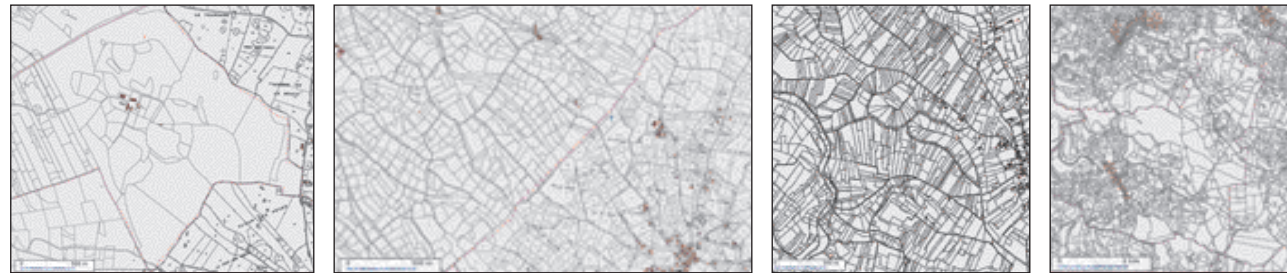


Jean-Luc Obereiner †

Ethno-historien
Membre du Conseil Scientifique et de Prospective

Virtualités et réalités en miroir

Soulignons deux des propriétés importantes d'un cadastre. D'abord le parcellaire est une cartographie inscrite *sur* le terrain, c'est-à-dire qu'il est à la fois, à une homothétie près, et nonobstant les problèmes de projection plane du sphéroïde, figuration et concrétude, virtualité et réalité. Ensuite chaque parcelle est une entité individualisée, désignée de façon univoque dans les documents cadastraux, et reliée sans ambiguïté à une personne - ou un groupement de personnes - qui en est le maître : on est là à la source de cette anthropisation du paysage si souvent évoquée ; sauf délaissement, le parcellaire, à l'échelle de quelques « pièces », forme un lieu-dit, et l'on sait à quel point l'anthroponymie se précisa, au Moyen Âge, en constante interdépendance avec la toponymie.



Mélange ou homogénéité des tailles de parcelles ;
parcellaire quadrangulaire, allongé, arrondi, ...
Fontanes sud-est. Promilhanes/Limogne. Aujols. Couzou.
Echelles graphiques : 500 m. 500 m. 500 m. 2000 m.



Parcellaire adapté au relief ou en surimposition.
Orniac. Cénevières.
Echelles graphiques : 250 m. 200 m.



Quissac-Espédaillac deux communautés aux
parcellaires bien distincts, avec un parcellaire
intermédiaire.
Echelle graphique : 10000 m.



Un patrimoine peu connu

Nous plaçons pour une cause simple : reconnaître aux parcelles et aux parcellaires un double statut patrimonial, celui d'un Land'art populaire implicite, générateur de délectation, et celui d'une gigantesque archive rurale encore largement inexploitée. Ensuite nous formerions volontiers l'hypothèse du parcellaire comme alphabet du paysage. A l'échelle d'un Parc nous pourrions tenter d'établir cet *alphabet*, puis un *vocabulaire* des formes (on sortirait de la caricature appauvrissante du *maillage* et de la *mosaïque*). Nous pourrions alors passer au repérage des *mots* - des ensembles de parcelles - et de leur *syntaxe* pour accéder à une connaissance des terroirs très fine. Ce faisant nous resterions parfaitement concrets, en contact permanent avec les habitants, familiers d'un sol qu'ils se transmettent de génération en génération. La toponymie, et donc la langue, s'enrichirait. Toutes les disciplines y trouveraient leur angle de travail. A la « *construction intellectuelle* » du paysage se substituerait une analyse à la fois fondamentale et sensible...

Bibliographie - En quatre pages nous n'avons pas pu produire de références. Le lecteur qui voudrait découvrir la richesse du parcellaire ira sur Internet repérer, parmi bien d'autres : Martine Bergues, Georges Bertrand, Marc Bloch, Isac Chiva (*Etudes rurales* n° 121-124, 1991), Gérard Chouquer, Gérald Hanning, J-J. Lagasquie, Yves Lacoste, J-R. Pitte, Jacqueline Soyer, Magali Watteaux...

Retour à la forme

Le paysage a suscité, et ce n'est pas fini, bien des approches, sensibles, intellectuelles, scientifiques. Notre propos n'est pas d'allonger la suite d'incertitudes qui les accompagnent. Ignorant les creusements laborieux de la « *géo-archéologie* » tout comme les amples cavalcades des « *corridors écologiques* », nous voudrions ici en revenir, brièvement, pour une simple sensibilisation, à ces particules élémentaires que sont les parcelles, dont aucune ne fait paysage, et dont aucun paysage ne peut se passer.



Les parcelles comme fiction cadastrale de papier et comme réalité concrète terrestre (sur le causse de Gramat)

À l'observation de l'un de nos maîtres, Isac Chiva (1991) : *le parcellaire, considéré du triple point de vue morphogénétique, fonctionnel, juridique, peut être considéré comme un nœud épistémologique fondamental dans l'analyse des paysages*, nous ajouterions le point de vue esthétique. Après tout c'est bien lui qui, depuis les descriptions du géographe antique Strabon jusqu'aux décors de nos films les plus fictionnels, est à l'œuvre, en maître plus ou moins discret.



Si l'art a conquis les dimensions abstraites du monde, le parcellaire n'est pas demeuré en reste. La parcelle apparaît dans les textes vers le X^e siècle, au moment où se structurent bourgs et villages, finages et terroirs, dans un jeu complexe de partage de l'espace productif. (sur le causse).

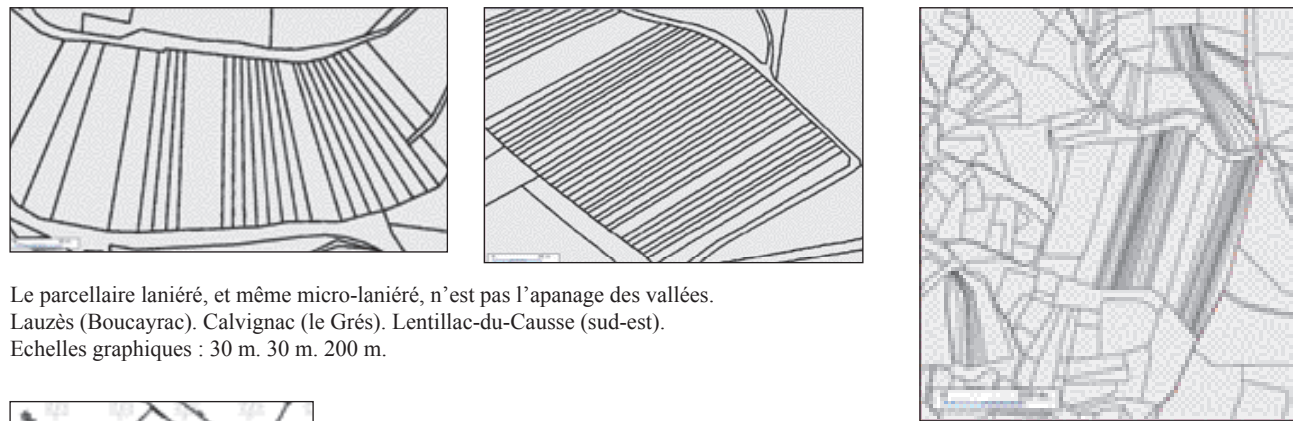
Certes le parcellaire a eu son heure de gloire, mais toujours à des fins historiques, économiques, fiscales, sociales, environnementales, et en laissant de côté, de façon quasi systématique, cet aspect si particulier, si peu rationnel, de sa beauté intrinsèque, formelle au sens littéral du terme. Les parcelles, que se transmettent au fil du temps les gardiens du cadastre tout comme les détenteurs du sol, pourraient nous donner, si nous voulions les regarder sans esprit d'appropriations explicatives, tout simplement du plaisir. Ce qui ne nous préparera que mieux à d'autres démarches...

La parcelle

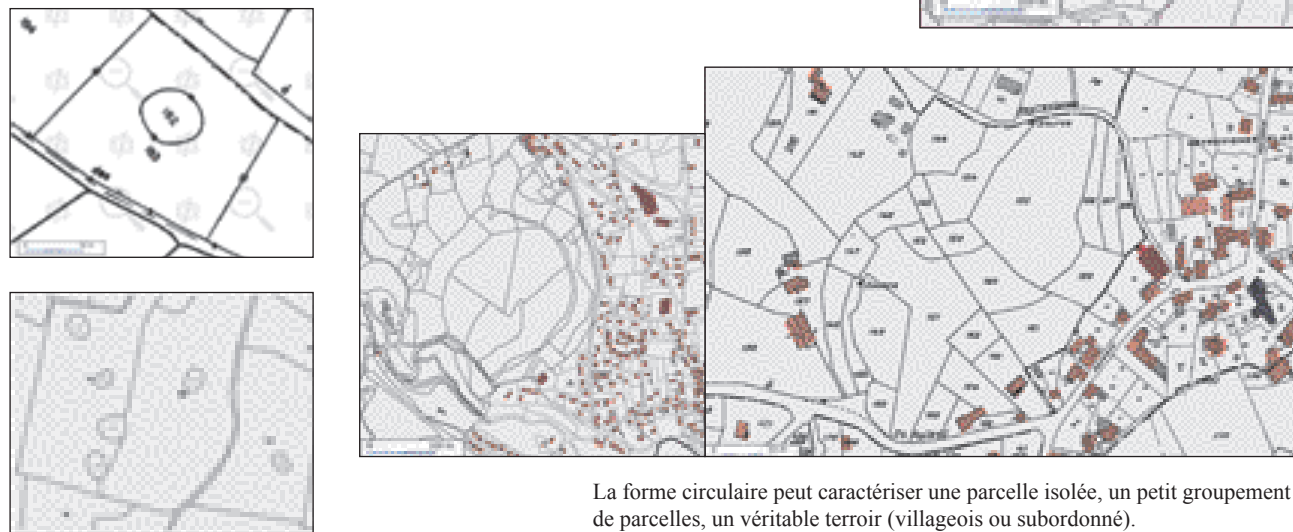
Je voudrais donc évoquer, très simplement, ce qui, sans être encore du paysage en est déjà la molécule constitutive, la parcelle. Non pour recommencer, du moins pas immédiatement, une histoire agraire, une évolution des terroirs, une recherche gourmande de centuriations romaines, de manses médiévaux, de clairières de défrichements, d'accensements collectifs, de démembrements et de remembrements, mais d'abord pour le plaisir d'entrer dans l'univers graphique de la pure surface.



Mondrian, Nadillac, introduction à une esthétique, à un « génie du lieu », au paradoxe du terroir qui s'abstrait.



Le parcellaire laniéré, et même micro-laniéré, n'est pas l'apanage des vallées. Lauzès (Boucayrac). Calvignac (le Grès). Lentillac-du-Causse (sud-est). Echelles graphiques : 30 m. 30 m. 200 m.



La forme circulaire peut caractériser une parcelle isolée, un petit groupement de parcelles, un véritable terroir (villageois ou subordonné). Reilhac ouest. Gramat ouest. Reyrevignes ouest. Durbans nord-est.

Surfaces et lignes

On rappellera utilement que la parcelle élémentaire, comme toute surface, est la génératrice de tous les modes de limites : bornes, rigoles, fossés, talus, palissades, barrières, haies, murettes... Non cadastrées, ces constructions forment le premier échelon entre l'immatérialité administrative de la parcelle et les nombreuses occupations humaines qui, précisément, la matérialisent et l'habillent. Une cartographie du parcellaire s'exprimant en *nature des limites* serait novatrice et pourrait être tentée sur quelques terroirs du Parc, en parallèle avec la cartographie fine des toponymes. Le tout serait ordonné par les réseaux viaire et hydrographique.

Le Parc : un éventail de parcelles très ouvert

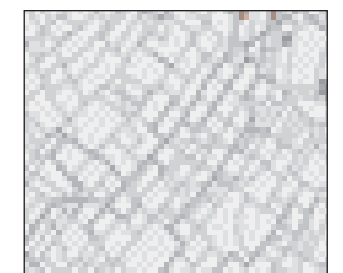
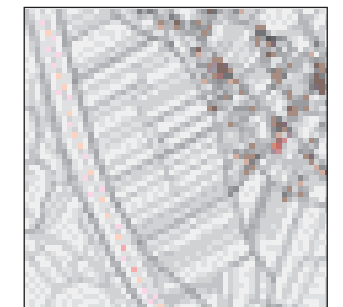
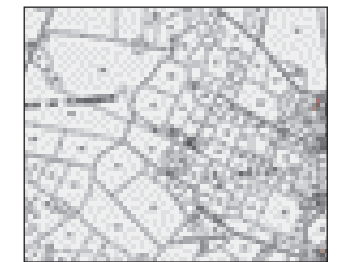
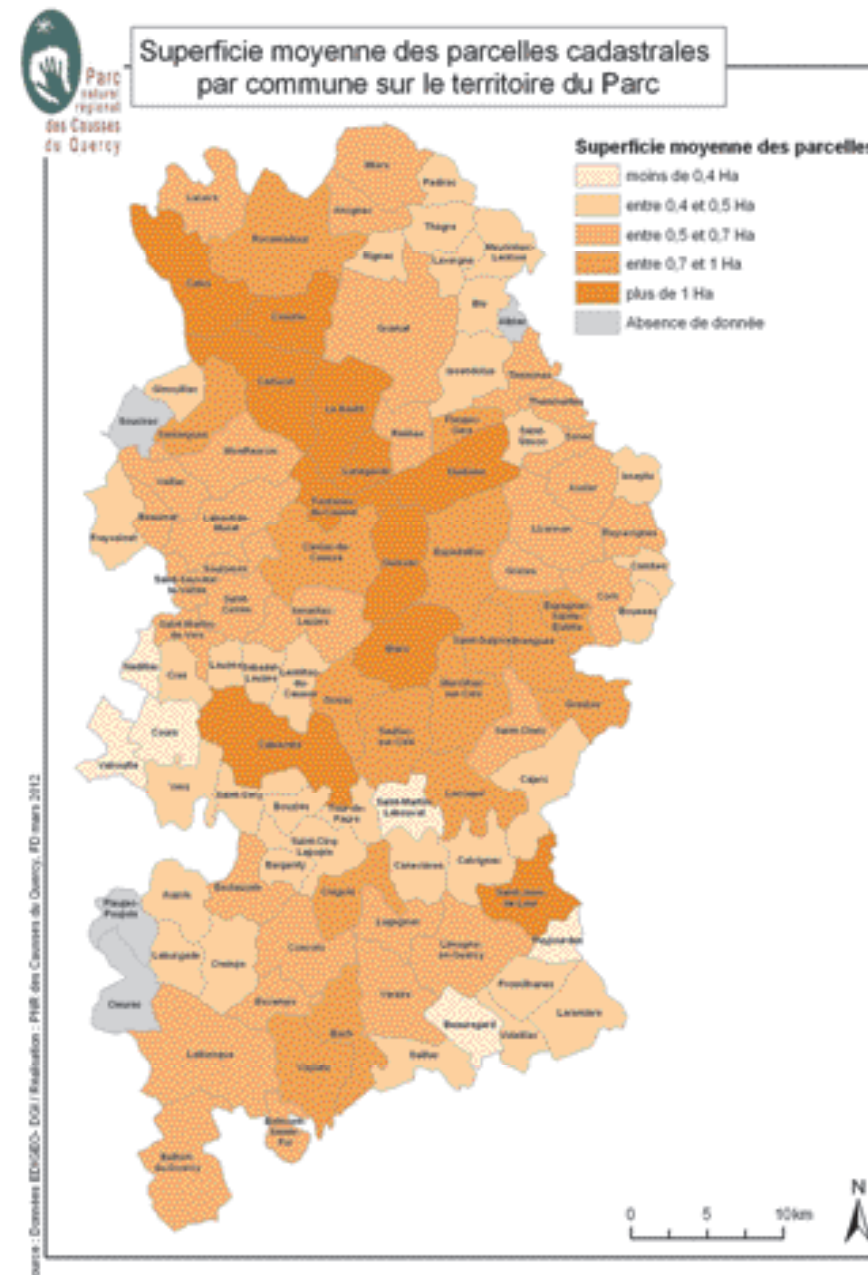
Pour fixer les idées, voici quelques données chiffrées et une carte inédite. Le département du Lot compte 1 229 825 parcelles d'une surface moyenne de 0,41 hectare. En Midi-Pyrénées l'éventail s'ouvre de 0,40/0,41 ha (Ariège, Lot) à 0,60/0,65 ha (Aveyron, Gers), avec une moyenne générale sur les huit départements de 0,51 ha. On voit que la situation contrastée des terroirs n'induit pas des écarts très élevés.

Le Parc offre un éventail très ouvert de superficies moyennes selon les communes : de moins de 0,30 à plus de 13 ha, avec une moyenne générale de 0,61 ha.

Cet « instantané » ne préjuge en rien de l'évolutivité du parcellaire - que nous connaissons mal - qui a beaucoup contribué à ses diversifications formelles et dimensionnelles.

ENSEMBLE du PARC (sauf 4 communes, voir carte ci-dessous).

Nombre de parcelles	267 000
Superficie totale en hectares	110 700
Superficie cadastrée (en hectares)	171 000
	(99,5%)
	Minimum : 1 000
	Maximum : 13 000
Superficie moyenne des parcelles (en m ²)	Moyenne générale : 410



L'étonnante diversité du tissu parcellaire. De haut en bas : Miers, Durbans, Tour-de-Faure, Puyjourdes, Belmont-Ste-Foy.